
**ANALYSE DES CHANGEMENTS
DE LA PRESENTATION
BUDGETAIRE**

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES 2023

Dans un contexte marqué par la hausse de l'activité économique soit 3,1% en 2023 contre 2,8% en 2022, l'élaboration du projet de loi de finances 2023 se singularise par le recensement général de la population, l'organisation des élections locales, législative et présidentielle, l'accélération de la mise en œuvre des projets prioritaires (infrastructures routières et d'adduction d'eau, projets miniers, etc.) en lien avec le PAT, ainsi que les mesures de lutte contre la vie chère et de promotion de l'éducation et de l'emploi.

Par ailleurs, le projet de budget est également élaboré sur la base de la poursuite de nos engagements avec le FMI.

L'annexe sur l'Analyse des Changements de la Présentation Budgétaire (ACPB) de cette année met en évidence les changements observés dans la loi de finances 2023 et dans ses annexes.

1. Budget Général

Ainsi, au niveau du budget général :

- le programme 15.598 « Pilotage et soutien aux politiques des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire » est totalement supprimé ;
- et le programme 8.353 « Coordination des politiques urbaines » est supprimé et orienté au programme 15.593 « Coordination des politiques urbaines » ;
- aussi, dans le respect des dispositions de l'article 38 de la LOLFEB, la coordination des politiques urbaines part de la mission 8 « Pilotage et coordination de l'action gouvernementale » vers la mission 15 « Constructions, logements et équipements collectifs ».

En outre, une dotation est créée au sein de la mission 30 pour loger les crédits issus des financements PID-PIH : « 30.993 : Dotation pour action sociétale des tiers ».

2. Comptes Spéciaux

Au titre des comptes spéciaux, les modifications portent sur la création de trois (3) nouveaux programmes et de nouvelles actions dans le CAS 68 intitulé « *Valorisation du patrimoine de l'Etat et contrôle des produits pétroliers* ».

Ces nouveaux programmes se déclinent ainsi qu'il suit :

- 68.934 Entretien et maintenance du système d'information des douanes ;
- 68.935 Promotion et exploitation des équipements navals et des infrastructures fluviales et lagunaires ;
- 68.937 Gestion des infrastructures aéroportuaires.

Et, en ce qui concerne les actions, il y a :

- Gouvernance et développement du système d'information, avec pour code 68.934.1 ;
- Activités périphérique et transversale, avec pour code 68.934.2 ;

- Développement du transport maritime, avec pour code 68.935.1 ;
- Développement du transport fluvial et lagunaire, avec pour code 68.935.2 ;
- Développement du transport aérien, avec pour code 68.937.1.

